



**Personnel – Administration Générale –
Mutualisation**

OBJET : Composition de la commission de délégation de service public

EXPOSE

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 65 de la loi engagement et proximité entrée en vigueur le 28 décembre 2019, prévoit la création dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, d'une commission chargée des délégations de services publics.

Celle-ci est amenée à analyser les dossiers de candidature et à dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Pour la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, cette commission doit être composée, outre de son Président ou de son représentant, par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Il doit par ailleurs être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Conformément à la délibération adoptée par le Conseil Communautaire lors de sa séance d'installation du 7 avril, le dépôt des listes de candidature a pu être réalisé sous format papier ou par mail auprès du secrétariat des assemblées de la Communauté de Communes, au plus tard deux jours avant la date de l'élection des membres de la commission prévue lors de la présente séance du conseil communautaire.

Après présentation de la liste de candidats, il vous est donc proposé de procéder en conséquence aux opérations de vote.

Ce dossier a été examiné lors de la conférence des Maires du 28 avril 2026.

DECISION

1 liste a candidaté.

A l'issue des élections, la composition de la Commission de délégation de service public est la suivante :

Président : M. Alain HUNAUT ou son représentant (M. Dominique DAVID) désigné par un arrêté de délégation (Article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Titulaires :

- Mme Marie-Irène BOUIN
- M. Jean-Luc MARSOLLIER
- M. Yvan MENAGER
- M. Patrick GALIVEL
- M. Jean-Michel CHEVALIER

Suppléants :

- M. Bruno DEBRAY
- M. Yves FROMENTIN
- Mme Géraldine PINSON-LERAY
- M. Anthony DEVALET
- Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 7 mai 2026

Le secrétaire de séance


Pierre-Louis DOUART

Le Président


Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20260517-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-05-2026

Publication le : 17-05-2026

Conseil Communautaire du 7



Le Président,


Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-six, le sept mai à dix-sept heures trente, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le vingt-neuf avril deux mille vingt-six et sous la Présidence de M. Alain HUNAUT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER			X	P	M. Elias AMIOUNI
	Mme Jacqueline BOMBRAY			X	P	Mme Julie COTTINEAU
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL			X	P	Mme Elisabeth RICHET
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Elisabeth RICHET	X				
	M. Jean-Louis ARQUIER	X				
	Mme Julie COTTINEAU	X				
	M. Maxime HUPEL	X				
	Mme Anne LEGRAIS-OZBERK	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	Mme Anaïck GOUJON	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Pierre-Louis DOUART	X				
	Mme Stéphanie DRUART	X				
FERCE	Mme Marie-Amélie THOMEROT	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Yoan VETU	X				
ISSÉ	M. Jean-Marc LALLOUÉ	X				
	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	M. Christian RATTAZI	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Valérie CARTERON	X				
MARSAC SUR DON	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
	M. Dominique POUPARD	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	M. Samuel PLOTEAU	X				
	Mme Sylvie VANRENTERGHEM	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Marie-Josèphe LEMAITRE	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Jean-Pierre DESFOSSÉS			X	P	M. Olivier POIRIER
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU	X				
	M. Olivier PARIS	X				
	M. Michaël VERDIER	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Michel GAUVIN	X				
	Mme Anne FAUCHEUX	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Anthony DEVALET	X				
	Mme Karine LEROUX	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Hubert POTIER	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Sandra HERSANT	X				
VILLEPOT	Mme Mélaïne CHESNOT			X	P	M. Emmanuel DUHAMEL

Secrétaire de Séance : Monsieur Pierre-Louis DOUART

M. Emmanuel DUHAMEL est arrivé à 18 h 02 lors de la lecture de la délibération n°2026-032 relative aux indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

AR-Préfecture

044-200072726-20260517-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-05-2026

Publication le : 17-05-2026



Le Président,

Alain HUNAUULT